

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT

ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juin 2025

**Commune de
PAULHAN**

N° 2025/06/02

Date de la convocation	16/06/2025
	<u>Exprimés : 16</u>
Présents : 13	Pour :16
Absents :11	Contre :0
Représentés :3	Abstention :0

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. Claude VALERO, Christine RICARD, Sophie ROYON, Hélène DAVIT, Isabelle GAVINET, Grégory GUERIN, Mylène BOUISSON, Carine GASC, Léon JAURION, Véronique LAMBERT, Laetitia CAPELLE, Marcel LAMBERT, Fabienne HEREDIA

Etaient Absents : MM. MM Bertrand ALEIX, Vincent BONSIGNORI, Guy GAUBERT, Véronique LABORDA, Goerges GASC, Hanane AMMARI, David SEBASTIAN, José ROIG, Gérard GARIN-MICHAUD, Mohamed NOUGOUM, Thierry JAM

Procurations : - Mr Pascal BIROUSTE à Mr Léon JAURION
- Mme Magali RODES à Mme Isabelle GAVINET
- Mme Aleksandra DJUROVIC à Mme Fabienne HEREDIA

**Objet : Travaux sur menuiseries 2025 - bâtiment Ecole maternelle F. DOLTO
Demande de subvention auprès d'HERAULT ENERGIES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le syndicat départemental d'électrification de l'Hérault, Hérault Energies, propose entre autres aux collectivités adhérentes la possibilité d'obtenir des aides financières pour toutes les actions menées par celles-ci en vue de réaliser des travaux en matière de maîtrise de l'énergie.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20250623-2025-06-02-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025

Suite au diagnostic thermique réalisé en 2023 sur l'école maternelle F. Dolto, plusieurs préconisations ont été faites et des travaux visant à un confort thermique sont envisagés.

Ainsi, la municipalité sensible aux enjeux de la ville de demain en lien avec l'adaptation au changement climatique, souhaite poursuivre le remplacement des menuiseries dans cette école en réalisant le remplacement de 6 fenêtres, pour un montant total de 16 695.60€ HT (fourniture de 15 195.60€ H.T et 1 500.00€ HT de pose), soit 20 034.72€ TTC.

Monsieur le Maire précise que ce type de projet est éligible au dispositif d'aide d'Hérault Energies au titre de la rénovation et amélioration énergétiques du patrimoine public. Le taux d'attribution potentiel pour la commune est de 50% du montant de l'assiette éligible.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Oùï l'exposé de son Président,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'approuver le devis fourniture et pose des menuiseries pour l'amélioration de l'isolation des bâtiments Ecole Maternelle Françoise Dolto,
- PRECISE que les crédits sont ouverts au budget Primitif 2025, conformément au plan de financement ci-joint,
- DECIDE de solliciter l'attribution de l'aide financière auprès d'HERAULT ENERGIES au titre de la rénovation et amélioration énergétiques du patrimoine public,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20250623-2025-06-02-DE
Date de télétransmission : 25/06/2025
Date de réception préfecture : 25/06/2025